

**AGA**

11+12 / 04 / 23

LA FORCE  
DE NOS  
ACTIONS



**Cahier des résolutions à l'étude  
l'Assemblée générale annuelle des Éleveurs de  
volailles du Québec  
2023**



## TABLE DES MATIÈRES

---

BIOSÉCURITÉ REHAUSSÉE .....	3
TAXE CARBONE.....	4
MESURES DE BIOSÉCURITÉ DANS LES PRODUCTIONS DE BASSE-COUR .....	5
MODIFICATION DU PRÉLEVÉ DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC) ...	6
ÉVALUATION DU PROGRAMME NATIONAL DE PROMOTION DANS LE DINDON .....	7
PRIORISATION DU POULET DOMESTIQUE .....	8
RÉCIPROCITÉ DES NORMES .....	9
FONDS D'AIDE POUR LES PRODUCTEURS AFFECTÉS PAR LA GRIPPE AVIAIRE .....	10
UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES.....	11
CAPACITÉ DE TRANSFORMATIONS DANS LE DINDON .....	12
POLITIQUE D'ALLOCATION NATIONALE DANS LE DINDON.....	13



## RÉSOLUTION 1

---

### BIOSÉCURITÉ REHAUSSÉE

- CONSIDÉRANT** la présence de cas de grippe aviaire au Québec;
- CONSIDÉRANT** qu'il est primordial pour la filière d'éviter une propagation de ce virus mortel et ayant des impacts importants pour l'ensemble de la filière;
- CONSIDÉRANT** que la forte majorité des introductions de virus pathogènes est générée par l'activité humaine et l'introduction mécanique du virus à l'intérieur du poulailler;
- CONSIDÉRANT** que les équipes d'attrapeurs visitent souvent plusieurs sites lors d'une même journée et qu'il y a souvent plus d'un poulailler sur un même site de production;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle de demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire les représentations nécessaires auprès des partenaires de la filière afin d'obliger les équipes d'attrapeurs à désinfecter leurs bottes dès leur arrivée sur un site afin que celles-ci soient exemptes de tout contaminant.



---

## RÉSOLUTION 2

---

### TAXE CARBONE

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement fédéral a imposé une taxe carbone sur les énergies fossiles;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des fermes utilisent le propane comme source de chauffage primaire suite à un accès limité à l'électricité;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- D'intervenir auprès du gouvernement afin d'exonérer les fermes de la taxe carbone;
- D'impliquer les autres groupes spécialisés et la filière avicole dans la démarche.



## RÉSOLUTION 3

---

### MESURES DE BIOSÉCURITÉ DANS LES PRODUCTIONS DE BASSE-COUR

- CONSIDÉRANT** que dans plusieurs productions, des mesures de biosécurité à la ferme adoptées par les offices de producteurs sont déjà instaurées;
- CONSIDÉRANT** l'engouement pour le développement des élevages de basse-cour au cours des dernières années et que ces exploitations ne sont pas soumises aux règles adoptées par les offices de producteurs;
- CONSIDÉRANT** l'importance des coûts et des effets que peut entraîner l'existence de maladies dans le cheptel animal pour les exploitations agricoles;
- CONSIDÉRANT** que l'on ignore l'emplacement et le nombre d'élevages de basse-cour;
- CONSIDÉRANT** le rôle primordial que doit jouer le MAPAQ pour l'amélioration de la santé animale et la protection de la santé publique.

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire les représentations nécessaires afin d'instaurer un système de permis annuel pour les élevages de basse-cour et que ce permis soit associé à une adresse;
- D'informer chacun des détenteurs de ce permis des mesures et des enjeux de biosécurité à adopter.



## RÉSOLUTION 4

---

### MODIFICATION DU PRÉLEVÉ DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC)

- CONSIDÉRANT** l'adoption du plan quinquennal de promotion de l'image de marque nationale des PPC;
- CONSIDÉRANT** que le plan a été suspendu durant la pandémie et que les PPC ont convenu de reprendre le financement de l'activité, soit 0,02 \$/100 kilogrammes (poids vif) de poulets à compter du 1er juillet 2024, sans consulter les offices provinciaux ou de justification quant au besoin de financement ;
- CONSIDÉRANT** que les producteurs réunis en assemblée générale annuelle désirent obtenir plus d'information sur cette hausse;
- CONSIDÉRANT** les temps plus difficiles auxquels fait face la filière avicole (Covid, coupure de production, grippe aviaire, etc.) ainsi que tous des facteurs économiques défavorables;
- CONSIDÉRANT** que les PPC disposent d'un fonds considérable et qu'en plus il croît avec la hausse des pourcentages de production;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire les démarches auprès des PPC afin qu'ils fournissent un argumentaire expliquant aux producteurs de volailles la justification de cette hausse de contribution sur la base des liquidités disponibles;
- Que les producteurs de volailles du Québec puissent reconsidérer ou remettre en question la participation de la province au financement de ce plan pour les années 2024 et 2025 en l'absence de justification probante;



---

## RÉSOLUTION 5

---

### ÉVALUATION DU PROGRAMME NATIONAL DE PROMOTION DANS LE DINDON

**CONSIDÉRANT** que les EDC ont une campagne nationale de promotion financée par les provinces et les transformateurs;

**CONSIDÉRANT** qu'il est difficile de connaître les retombées de la dernière campagne publicitaire pour la province;

**CONSIDÉRANT** que le marché québécois du dindon diffère grandement des autres provinces et que le matériel fourni dans le cadre de la campagne nationale est moins adapté aux consommateurs québécois.

**CONSIDÉRANT** que les EDC ont reçu des sommes à investir dans la promotion du produit comme mesure de compensation à la signature du PTPGP;

**CONSIDÉRANT** que le marché québécois du dindon diffère grandement des autres provinces;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire des représentations auprès des EDC afin qu'une partie de l'enveloppe budgétaire de la campagne nationale ou du fond de compensation du PTPGP soit gérée par les ÉVQ.
- De demander au EDC d'évaluer les impacts de la promotion nationale sur la consommation et sur la disponibilité du produit en magasin.



---

## RÉSOLUTION 6

---

### PRIORISATION DU POULET DOMESTIQUE

**CONSIDÉRANT** que la production de la volaille à griller est une production sous gestion de l'offre visant à répondre principalement aux besoins des consommateurs canadiens;

**CONSIDÉRANT** qu'à chaque période d'allocation, les PPC évaluent les besoins de poulet nécessaire à la consommation pour les canadiens et les demandes de volumes destinés à l'exportation;

**CONSIDÉRANT** les graves conséquences économiques pour les éleveurs et la filière québécoise lorsque la province est dans l'incapacité de produire son allocation domestique totale, en plus du sous-provisionnement des marchés domestiques;

**CONSIDÉRANT** que les consommateurs canadiens exigent des normes de production, que les éleveurs respectent, ce qu'on ne peut pas garantir dans le cas de produits importés;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire les démarches nécessaires pour que les couvoiriers priorisent l'approvisionnement des producteurs qui fournissent le marché domestique afin que la province parvienne à produire son allocation.





---

## RÉSOLUTION 7

---

### RÉCIPROCITÉ DES NORMES

**CONSIDÉRANT** que la signature de plusieurs ententes commerciales au cours des dernières années a ouvert le marché canadien et québécois à plus de produits importés qui viennent concurrencer nos produits;

**CONSIDÉRANT** que les normes visant le secteur agricole canadien ont considérablement augmenté, notamment en ce qui concerne le bien-être animal et l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que les produits agricoles du Québec se retrouvent sur les mêmes marchés que les produits importés qui ne sont pas nécessairement encadrés par les mêmes normes, ce qui engendre une concurrence déloyale;

**CONSIDÉRANT** que les consommateurs sont de plus en plus exigeants en matière de mode de production, de normes de qualité, de salubrité et de bien-être animal;

**CONSIDÉRANT** qu'il est difficile pour le consommateur de connaître la provenance du produit qu'il consomme.

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De mettre de la pression sur les divers paliers de gouvernement pour exiger que les produits importés soient soumis à des normes de qualité et de salubrité et que leur mode de production respecte des règles environnementales aussi sévères que les nôtres pour avoir accès au marché canadien;
- De faire la promotion de la qualité supérieure des produits de volaille québécois.



## RÉSOLUTION 8

---

### FONDS D'AIDE POUR LES PRODUCTEURS AFFECTÉS PAR LA GRIPPE AVIAIRE

- CONSIDÉRANT** qu'il est obligatoire de déclarer un cas d'influenza aviaire;
- CONSIDÉRANT** le surplus de travail occasionné par un tel diagnostic (fiches de santé hebdomadaire, demande de permis pour le contrôle des déplacements, etc.) tant pour l'éleveur dont le troupeau infecté que ceux situés dans la zone de contrôle primaire (ZCP);
- CONSIDÉRANT** que l'Agence canadienne d'inspection des aliments rembourse uniquement les oiseaux vivants à la suite du diagnostic et aucune compensation n'est prévue pour les éleveurs de la ZCP;
- CONSIDÉRANT** que le producteur qui a reçu un diagnostic est dans l'incapacité de produire du poulet pendant plusieurs mois et que les éleveurs de la ZCP ne peuvent entrer de nouveaux oiseaux tant qu'ils ne reçoivent pas l'autorisation de l'ACIA;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De développer un programme d'aide visant à rembourser les éleveurs pour le manque à gagner causé par l'incapacité à produire suite à cas de grippe aviaire dans son cheptel ou un cheptel à proximité.



## RÉSOLUTION 9

---

### UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES

**CONSIDÉRANT** que depuis l'abolition de l'utilisation de façon préventive des antibiotiques de classe 2 des problèmes de santé récurrents dans les élevages avicoles sont observés;

**CONSIDÉRANT** que depuis quelques années on constate une augmentation de la présence d'Enterococcus et autres pathogènes dans les élevages qui occasionnent une augmentation significative de la sélection des oiseaux affectés pour tenter de diminuer l'effet sur l'élevage;

**CONSIDÉRANT** que le Québec s'est toujours distingué dans l'élevage avicole comme étant un leader dans la qualité des élevages et de l'importance qu'il accorde au bien-être animal;

**CONSIDÉRANT** que les allocations sont en progression et que les oiseaux affectés par la maladie au courant de l'élevage rendent difficile de garder nos parts de marché vis-à-vis les autres provinces;

**CONSIDÉRANT** que malgré le suivi des éleveurs les résultats techniques sont mitigés et les efforts concernant le bien-être animal est tout de même grandement affecté;

**CONSIDÉRANT** que le manque de poussins du côté des couvoiriers est un grand défi pour tous incluant les reproducteurs;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire les démarches auprès des PPC afin de mettre en place des mesures afin de diminuer à l'utilisation accrue d'antibiotique de manière curative dans les élevages.
- De faire des pressions auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'accélérer l'homologation de produits alternatifs efficaces afin de palier à l'utilisation des antibiotiques.



## RÉSOLUTION 10

---

### CAPACITÉ DE TRANSFORMATIONS DANS LE DINDON

- CONSIDÉRANT** les engagements de la province dans le cadre du système de gestion de l'offre national dans les secteurs de poulet et de dindon prévoyant la réalisation de l'allocation de production octroyée;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs de volailles du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de même que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont signées de l'entente cadre fédérale-provinciale;
- CONSIDÉRANT** le peu d'acteurs dans certains maillons de la filière qui freine le développement du secteur faute de portrait de leur capacité et marge de manœuvre nécessaire;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'être proactif et agile face aux ajustements de la demande du marché;

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d'avoir un portrait juste de leurs capacités afin d'assurer la réalisation de l'allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance;
- De faire les démarches auprès des transformateurs et autorités gouvernementales afin d'obtenir un portrait des capacités d'abattage et une marge de manœuvre suffisante, de 10%, pour les 5 prochaines années;
- D'entreprendre les démarches afin d'aider à l'établissement de nouveaux abattoirs dans les différentes régions du Québec et d'accompagner ces entrepreneurs dans le développement de leurs activités et la promotion de leurs produits.



## RÉSOLUTION 11

---

### POLITIQUE D'ALLOCATION NATIONALE DANS LE DINDON

- CONSIDÉRANT** les travaux sur la politique d'allocation nationale depuis les trois années;
- CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir des informations tant au niveau de la production, dindon léger et lourd, que de la transformation (entier et transformé) permettant de répondre aux besoins des consommateurs canadiens;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe des marchés distincts pour le dindon et qu'il faut éviter de surapprovisionner ou sous-approvisionner un secteur par rapport à l'autre, au risque de limiter le développement de la consommation du dindon au Canada;
- CONSIDÉRANT** que le comité de révision sur la politique d'allocation nationale n'a pas abordé la proposition du Québec pour une allocation par catégorie de poids.

**Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en Assemblée annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:**

- De faire tout en leur nécessaire afin qu'une politique nationale d'allocation soit convenue en 2023 et qu'elle tienne compte d'une juste répartition de l'allocation entre les provinces, en tenant compte des besoins du marché et des deux types de dindon (léger et lourd) élevés.